

Rapport sur la certification complémentaire « Cinéma-audiovisuel » Session 2019

1

La certification complémentaire Cinéma audiovisuel est régie par les textes officiels suivants : B.O du 28 octobre 2004 ; arrêté du 23 décembre 2003 modifié. Ce rapport se limitera donc à la mise en valeur de quelques points essentiels au regard du déroulement de cette session. Comme les autres certifications, celle-ci repose sur une épreuve orale de trente minutes. Elle commence par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

Composition du jury

Monsieur Antony Fiant, professeur en études cinématographiques à l'Université Rennes 2

Madame Sylvie Mounsi et Madame Bérangère Lefort-Debar, IA-IPR de lettres, en responsabilité de l'enseignement du cinéma-audiovisuel dans l'académie.

1. Statistiques

1.1 Résultats

15 candidats ont préparé un dossier d'inscription ; 14 se sont présentés à l'oral.

9 ont été reçus, soit 64.2 % des candidats qui se sont présentés à l'oral.

Ces éléments statistiques sont toutefois à lire avec une certaine distance étant donné le nombre de candidats.

Les notes s'échelonnent de 05 à 20 selon la répartition suivante :

De 05 à 09	De 10 à 14	De 15 à 20
35.8%	42.8%	21.4%

1.2 Profils des candidats

Discipline d'enseignement			
Lettres modernes	Arts plastiques	Histoire-géographie	Anglais
10	2	1	1

Professeurs enseignant dans le réseau public	Professeurs enseignant dans le réseau privé
8	6

Professeurs certifiés		Professeurs agrégés	
(classe normale)	(hors classe)	(classe normale)	(hors classe)
14			

Professeurs ayant une expérience de l'enseignement du CAV en lycée (option ou spécialité)	Professeurs n'ayant pas d'expérience de l'enseignement du CAV en lycée
4	10
Professeurs enseignant le CAV en lycée en 2018-2019	Professeurs n'enseignant pas le CAV en lycée en 2018-2019
4	10

2

Ces éléments statistiques montrent que les candidats sont majoritairement des professeurs de lettres modernes. Toutefois, la certification est ouverte à toutes les disciplines.

2- Bilan qualitatif des prestations

2.1 – Remarques générales

Les prestations des candidats, lors de cette session, montrent qu'ils se sont préparés avec sérieux à l'épreuve. Ils ont manifesté, dans leur grande majorité, une culture cinématographique et audiovisuelle, et ils ont su exprimer tout leur intérêt pour ce champ artistique, en l'inscrivant parfois avec une grande pertinence dans une approche interdisciplinaire.

Quatre professeurs stagiaires ont candidaté cette année à la certification complémentaire CAV. Le jury fait le constat que, en dépit de la solide culture dont certains témoignent, des manques importants peuvent apparaître dans leurs prestations, comme dans celles de candidats plus expérimentés.

Les points essentiels à travailler sont :

- la capacité à présenter des démarches pédagogiques appropriées et variées ;
- la capacité à porter un regard réflexif sur ces pratiques ;
- la capacité à conduire une réflexion qui positionne l'élève en acteur de ses apprentissages, dans la perspective du développement de compétences clairement identifiées ;
- la conception d'activités qui articulent culture cinématographique et pratique personnelle de l'élève.

La connaissance des textes en vigueur et des modes d'enseignement propres au cinéma et à l'audiovisuel s'est également avérée parfois très fragile, voire insuffisante. Le candidat, lors de l'épreuve de certification complémentaire, doit manifester la qualité d'une réflexion pédagogique, suffisamment approfondie, en ce qui concerne les enseignements propres au CAV.

Le jury souhaite rappeler dans le paragraphe qui suit les critères sur lesquels se fonde son évaluation, conformément à ce qui est défini dans les textes de référence.

2.2 - Les enjeux de la certification « Cinéma-audiovisuel ».

Les candidats sont évalués au regard des critères suivants :

- la culture cinématographique et audiovisuelle (fréquentation des œuvres, histoire du cinéma). La connaissance de leurs langages spécifiques (à partir d'une étude de cas) ;
- la connaissance du développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire, les programmes en cours ;
- la connaissance des modes d'enseignement propres au cinéma et à l'audiovisuel : travail en équipes, interdisciplinarité, partenariat avec les professionnels ;
- la capacité à expliciter la démarche pédagogique concernée dans la complémentarité pratique, culturelle, méthodologique.

3

3- Conseils aux candidats

Il est vivement conseillé aux candidats de veiller à mettre en valeur les différents champs évoqués ci-dessus non seulement lorsqu'ils constituent leur dossier mais aussi lorsqu'ils préparent leur oral.

Le dossier de présentation n'est pas évalué mais il sert de support lors de l'entretien. Le candidat a tout intérêt à y mettre en valeur son parcours universitaire ainsi que ses points d'appui, qu'il s'agisse de sa culture cinématographiques, de son expérience disciplinaire, de projets ou, éventuellement de son expérience de l'enseignement du Cinéma-audiovisuel. Ainsi, la présentation d'une séance ou d'une séquence, mise en œuvre ou envisagée sous la forme d'un projet est indispensable pour montrer les compétences acquises.

Le format du dossier étant limité à 5 pages, la première partie de l'oral est l'occasion pour le candidat d'insister sur les points forts de sa candidature ainsi que sur ses points d'appui (formation universitaire, culture cinématographique, projets déjà mis en place ou envisagés, expérience éventuelle de l'enseignement du Cinéma-audiovisuel...).

Durant l'entretien, le questionnement du jury s'appuie non seulement sur le dossier du candidat mais aussi sur les éléments présentés lors de l'exposé. Il vise à lui permettre de préciser, de développer ou de rectifier certains points, notamment sur la séance ou séquence présentée. Le jury s'attache également à ouvrir le dialogue sur des champs qui n'auraient pas été abordés spontanément par le candidat afin d'évaluer l'ensemble des compétences attendues.

L'oral du candidat doit manifester sa perception des enjeux des enseignements propres au CAV et leurs spécificités, ceci devant s'inscrire dans une vision large et non pas limitée de la discipline. Il convient notamment d'explicitier les compétences développées par les élèves, et plus largement de bien accorder toute sa place à l'élève dans la réflexion qui est conduite. L'évocation d'une pratique professionnelle, d'activités et projets menés est intéressante dans la mesure où elle s'associe à une posture réflexive et à une analyse didactique et pédagogique (par exemple des leviers ou des obstacles rencontrés par les élèves dans les situations d'apprentissage mises en œuvre).

L'oral fournit aussi la possibilité, pour le candidat, d'attester de sa culture cinématographique, voire de goûts personnels ; de témoigner de lectures variées critiques et théoriques, mais aussi de tout ce qui nourrit sa réflexion pédagogique et la conception de situations d'apprentissage. Le candidat est invité à manifester la dynamique de formation dans laquelle il a choisi de s'inscrire. Le rapport personnel du candidat avec l'art cinématographique et audiovisuel, sa fréquentation des salles et autres lieux culturels, son ouverture à d'autres arts sont aussi des points d'appui pour l'oral.

Le jury conseille également au candidat de ne pas négliger ce qui relève de la question de l'analyse filmique, celle-ci ne pouvant se limiter à acquérir et faire acquérir aux élèves un lexique technique de lecture de l'image (identifier des types de plans, etc). Différentes prestations de cette session ont montré des faiblesses parfois importantes sur ce point.

Conclusion

Le nombre de candidats qui a postulé à la certification complémentaire « Cinéma-audiovisuel » est en nette hausse lors de cette session. Le jury se réjouit de cette augmentation, comme de l'enthousiasme et de l'engagement qu'ont manifesté de nombreux candidats pour les enseignements en cinéma et audiovisuel. Il souhaite que les quelques éléments qui précèdent aideront les futurs candidats à préparer l'épreuve. La consultation des textes de référence sur la structure et les attendus de l'examen reste cependant la première des préparations.